REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 mai 2017**

Compte rendu affiché le **24 mai 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **12 mai 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Liliane BADIOU à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Batoul HACHANI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA, Nawelle CHHIB, Nordine GASMI.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.05.0726
Dotation Politique de la Ville (DPV) 2017

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La dotation politique de la ville a connu plusieurs évolutions jusqu'à cette année et l'article 141 de la loi du 29 décembre 2016 de finances pour 2017.

En effet, la loi de finances pour 2015 avait transformé la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV) en orientant l'utilisation des crédits relevant de cette dotation dans la programmation des contrats de ville. Les actions financées doivent désormais répondre aux enjeux prioritaires identifiés à l'issue du diagnostic, ainsi qu'aux objectifs définis en partenariat entre l'Etat, la Métropole et la ville.

Le montant total des crédits ouverts au titre de la DPV est passé de 100 millions d'euros en 2016 à 150 millions d'euros en 2017. Pour le département du Rhône, qui compte désormais six communes bénéficiaires au lieu de quatre, l'enveloppe disponible est de 5 801 215 €. Pour la ville de Vaulx-en-Velin, l'attribution financière au titre de la DPV 2017 est ainsi passée de 1 584 000 € en 2016 à 1 760 000 € en 2017 (+11%).

Dans un premier courrier d'orientation à l'attention du préfet, nous avons proposé pour l'attribution de la DPV 2017 des projets répondant aux objectifs du contrat de ville, pour beaucoup sur la volonté de garantir la cohésion sociale sur le territoire, et ses vecteurs sportifs et culturels. Ceci s'est traduit par la valorisation d'actions et de projets à destination de différents publics, notamment les plus jeunes.

Certains de ces projets connaissent déjà des financements partenariaux. Dans le cadre de la DPV 2017, la décomposition des projets et des montants des opérations retenues par le préfet est la suivante :

Opérations proposées	**Montant opération (HT pour investissement, TTC pour fonctionnement)**	**Financements déjà obtenus**	**Attribution DPV 2017**	**Part ville**
1- Activ'été 2017	158 000,00	0,00	126 400,00	31 600,00
2- Déploiement de la RFID	75 500,00	37 750,00	22 650,00	15 100,00
3- Actions spécifiques de médiation culturelle et sportive au sud de la ville	50 000,00	0,00	43 286,00	6 714,00
4- Rénovation de la piscine Jean Gelet	3 500 000,00	1 454 248,00	1 345 752,00	700 000,00
5- Travaux de mise en accessibilité (AD'AP) de l'année 2018	277 390,00	0,00	221 912,00	55 478,00
TOTAL	**4 060 890,00**	**1 491 998,00**	**1 760 000,00**	**808 892,00**

1- Activ'été 2017

Le but est d'offrir une multitude d'activités aux enfants et adolescents adaptées à leurs besoins. En effet, durant les périodes de vacances scolaires d'été, chaque jeune peut venir participer aux animations de façon gratuite et les contraintes liées à l'inscription sont limitées. Cette année, la manifestation durera 6 semaines (et non 5 semaines comme auparavant), sur deux sites de la ville (parc Elsa Triolet au nord, terrain Aubert au sud de la ville). Dans le cadre du contrat de ville, l'opération répond à plusieurs objectifs :

- Investir l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale.
- Soutenir et développer la dynamique sportive sur la ville.
- Mettre en place des actions d'appropriation de la ville auprès du public jeune.

2- Déploiement de la RFID

Dans le cadre de l'extension des horaires des bibliothèques en 2017 et la création de la nouvelle «Médiathèque/Maison de quartier » en 2019, le réseau de la lecture publique souhaite intégrer un nouveau mode de gestion automatisée des prêts et des retours des documents. Le projet comporte l'installation de la RFID et le réaménagement des espaces d'accueil dans les bibliothèques Perec, Éluard et Chassine. Ce dispositif permettra d'assurer la confidentialité des emprunts, de privilégier l'autonomie des publics, et de mieux réguler les flux de publics et les transactions. L'allègement des tâches répétitives liées au prêt-retour va également permettre de recentrer le temps de travail des agents sur les fonctions d'information, de conseil, de médiation et d'animation auprès des publics, et de leur faire expérimenter une nouvelle posture vis-à-vis du public. Dans le cadre du contrat de ville, l'opération répond à plusieurs objectifs :

- Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux et culturels.
- Soutenir une programmation d'équipements publics à la mesure de la politique démographique affichée dans les projets urbains en cours.
- Mailler l'offre de services publics sur le territoire en s'appuyant sur les locaux de proximité et les équipements structurants du territoire.

3- Actions spécifiques de médiation culturelle et sportive au sud de la ville

Le diagnostic est partagé quant à l'éloignement des pratiques culturelles et sportives d'une partie significative de la population du sud de la ville. Pour autant, les développements de la culture scientifique et de la pratique sportive sont parties intégrantes des priorités municipales et des objectifs du contrat de ville.

Le projet vise ainsi à s'appuyer sur les associations locales pour favoriser l'accès à la culture scientifique et à la pratique sportive (notamment pour les jeunes femmes), dans un quartier qui connaît des disparités notables en la matière : le sud de la ville, et principalement le quartier Chénier / La Balme. Dans le cadre du contrat de ville, l'opération répond à plusieurs objectifs :

- Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux et culturels.
- Favoriser l'émergence de projets culturels en s'appuyant sur les acteurs locaux.
- Soutenir et développer la dynamique sportive sur la ville.

4- Rénovation de la piscine Jean Gelet

La piscine Jean Gelet, située avenue Maurice Thorez, a été livrée en 1974 dans le cadre de l'opération « 1 000 piscines ». Elle est équipée d'un bassin couvert de 25x10m.
Cet équipement, de par son ancienneté et sa configuration, ne permet plus de répondre aux besoins actuels et futurs de la population : les scolaires, les associations et le grand public, en particulier en termes d'accessibilité.

De plus, d'un point de vue structurel, l'équipement actuel présente une usure certaine qui peut remettre en cause sa pérennité à moyen terme.

La ville souhaite engager une opération de réhabilitation de cet équipement. Des réponses qualitatives et quantitatives doivent ainsi être apportées pour permettre une meilleure adéquation entre un équipement à la fonctionnalité améliorée et une prise en compte de normes techniques nécessaires au bon fonctionnement ainsi qu'à la sécurité de l'ouvrage et utilisateurs.

Les objectifs poursuivis de cette opération sont les suivants :

- Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux et culturels, maintenir le niveau d'apprentissage en matière de natation scolaire (cycle annuel de tous les enfants de grande section maternelle au CE2).
- Soutenir et développer la dynamique sportive sur la ville.
- Mailler l'offre de services publics sur le territoire en s'appuyant sur les locaux de proximité et les équipements structurants du territoire, tout en améliorant les conditions d'accueil du public.

5- Travaux de mise en accessibilité (AD'AP) de l'année 2018

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi Handicap », place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Cette loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. Conformément au décret n°2009-500 du 30 avril 2009, la ville a fait réaliser les diagnostics des tous ses ERP (établissements recevant du public). Ces diagnostics ont permis d'évaluer les travaux de mise en accessibilité de son patrimoine bâti (estimation financière : 6,5 millions d'euros). La ville ayant un patrimoine important, l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) inclus dans l'ordonnance, permet d'échelonner les travaux restant à réaliser sur une période de 9 ans en 3 phases de 3 ans.

Les trois premières années, la priorité de programmation des travaux est donnée :

- Aux groupes scolaires dont le mauvais indice d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite provient du manque d'ascenseur dans les écoles ayant un rez-de-chaussée plus deux étages et les écoles ayant un rez-de-chaussée plus un étage dont l'effectif à l'étage est supérieur à 100 personnes : 13 ascenseurs sont à installer.
- L'Hôtel de ville a été intégré dans cette priorité, au vu de la diversité du public reçu.

Pour l'année 2018, la ville assurera la mise en accessibilité du groupe scolaire King. Dans la programmation initiale, des travaux d'accessibilité étaient prévus sur le gymnase Croizat et la mairie annexe. Mais les rénovations de ces deux équipements ayant lieu en 2016 et 2017, les travaux d'accessibilité ont été inclus dans les opérations. Les objectifs poursuivis de cette opération sont les suivants :

- Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux et culturels.
- Améliorer les conditions de l'accès aux soins et la coordination de la problématique handicap.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver les actions retenues dans le cadre de la DPV 2017 et leur plan de financement prévisionnel ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes pour le versement de la DPV 2017 sur la base des actions retenues par la préfecture.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre :
Abstention :

➢ Approuve les actions retenues dans le cadre de la DPV 2017 et leur plan de financement prévisionnel ;

➢ Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes pour le versement de la DPV 2017 sur la base des actions retenues par la préfecture.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture
Le 22 MAI 2017

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)